

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 027/2024

Séance du 9 juillet 2024

**Date de la
convocation : 05/07/24**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
05/07/2024**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : CASAGRANDE Hervé.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	10	

Objet : Acquisition parcelles « Aménagement cœur de Bourg » suite à changement de propriétaires

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à la délibération n°038/2022, la commune a décidé de se porter acquéreur de plusieurs parcelles appartenant à Madame LACLAU Fernande veuve BOURDOU. L'acquisition de ces parcelles, situées à Soubares permettra de débiter le projet d'aménagement du cœur de Bourg (phases 1 & 2). La propriétaire étant récemment décédée, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération faisant apparaître le nom des personnes héritières et également de réajuster son contenu en supprimant l'acquisition de la parcelle C 313, de la façon suivante (*il est rappelé qu'il a été convenu avec les vendeurs le prix de 22€/m2 pour la partie lotissable & 1€/m2 pour la partie inondable*) :

➤ **Phase 1**

C 324 : Surface totale : 4 350 m2

Surface lotissable : 3 480 m2 à 22€/m2 (soit 76 560€)

Surface inondable (20%) : 870 m2 à 1€/m2 (soit 870€)

C 325 : Surface totale : 408 m2

Surface lotissable : 408 m2 à 22€/m2 (soit 8 976€)

Surface inondable : néant

➤ **Phase 2**

C 301 : Surface totale : 390 m2

Surface lotissable : 363 m2 à 22€ /m2 (soit 7 986€)

Surface inondable (7%) : 27 m2 à 1€/m2 (soit 27€)

C 305 : Surface totale : 770 m2

Surface lotissable : 762 m2 à 22€ /m2 (soit 16 764€)

Surface inondable (1%) : 8 m2 à 1€/m2 (soit 8€)

C 309 : Surface totale : 800 m2

Surface lotissable : 800 m2 à 22€/m2 (soit 17 600€)

Surface inondable : néant

1/2

C 310 : Surface totale : 630 m²

Surface lotissable : 624 m² à 22€/m² (soit 13 728€)

Surface inondable (1%) : 6 m² à 1€/m² (soit 6€)

C 314 : Surface totale : 570 m²

Surface lotissable : 570 m² à 22€/m² (soit 12 540€)

Surface inondable : néant

C 317 : Surface totale : 1 470 m²

Surface lotissable : 1 464 m² à 22€/m² (soit 32 208€)

Surface inondable (0,40%) : 6 m² à 1€/m² (soit 6€)

Soit un total d'achat de parcelles s'élevant à : 187 279€ pour 9 388m² de surface.

Le notaire aura pour soin d'évaluer la contenance exacte des surfaces en fonction des actes notariés et des éventuelles servitudes liées aux parcelles.

Etant précisé que les nouveaux propriétaires sont Monsieur Jérôme BOURDOU & Madame DENOUVION Brigitte veuve BOURDOU, les élus sont invités à autoriser cette acquisition et à donner au Maire pouvoir de signature de toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de cette formalité dont l'Etude de M^o Louis-Joseph BLINEAU est en charge du dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 038/2022.

Oùï cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier ainsi qu'à l'Etude de M^o BLINEAU François-Joseph.

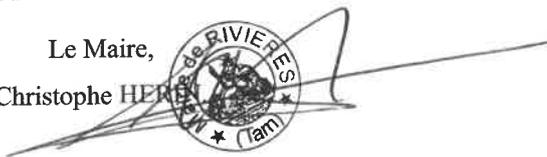
Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN

The image shows a circular official stamp of the Commune de Rivière-Saint-Vincent. The text around the perimeter of the stamp reads "Commune de RIVIERE-SAINTE-VINCENT" and "(tam)". In the center of the stamp is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the left towards the right.